

# Club du Berger Suisse (SC)

Commission de l'éducation et du sport (KAS)

leistungswart@schaeferhund.ch



Sektion der SKG / Section de la SCS, PostFinance, IBAN CH94 0900 0000 8001 2943 5 / CHE-114.570.215 MwSt

Leistungswart: Peter Luginbühl, Bernstrasse 20C, 3294 Büren an der Aare, [leistungswart@schaeferhund.ch](mailto:leistungswart@schaeferhund.ch). +41 79 310 46 29

## Règlement du mode de qualification pour le CM-WUSV-IP

### Dispositions générales de la WUSV

1. Les chiens participants doivent avoir réussi la IGP 3 – conduit par le conducteur du chien inscrit – depuis le derniers CM-WUSV. Cet examen doit pouvoir être prouvé au moment de l'inscription et doit avoir été réussi avec au moins 250 points, dont au moins 80 points dans chacune des trois disciplines.
2. Chaque conducteur de chien n'est autorisé à conduire qu'un seul chien au CM-WUSV-IP
3. Chaque chien enregistré doit avoir un pedigree reconnu par la WUSV.
4. Résultats DH/DC: normal; presque normal; encore accepté (FCI: A; B; C ou 0 ; 1). Pour les chiens nés après le 1er janvier 2018, seules les résultats DH/DC reconnues par le WUSV/SV seront acceptés.
5. Pour les chiens nés après le 1er janvier 2020, une évaluation d'exposition à l'âge d'au moins 12 mois avec un résultat minimal « bon » doit être présentée.
6. Chaque LAO (organisation du pays) peut inscrire un maximum de 5 binômes ainsi qu'un binôme remplaçant. De plus, le binôme gagnant de l'année précédente est éligible pour participer. Cependant, chaque conducteur de chien n'est autorisé à participer qu'avec un seul chien.
7. La direction de la WUSV peut accorder des autorisations de participation supplémentaires dans des cas individuels.

### Admission au concours de qualification BA

8. Membre du BA avec domicile et domicile légale en Suisse.
9. Bergers-Allemands inscrit dans le LOS (Livre des Origines Suisse)
10. Le chien enregistré doit avoir son domicile en Suisse sans interruption à partir du 1er janvier de l'année du CM et jusqu'au CM.
11. Le binôme inscrit (chien et conducteur) ne doit pas auparavant avoir participé à un championnat du monde sous une autre LAO, ou dans la même année, auprès d'un autre club d'élevage concurrent de la même race.
12. Le binôme inscrit doit avoir réussi au moins un concours dans la classe IGP 2 ou IGP 3 avec 250 points mention en Suisse au cours de l'année précédente, avant la date limite d'inscription.
13. Le nombre de participants est limité à 36 partants. S'il y a trop d'inscriptions, la priorité sera donnée aux binômes de la classe IGP 3, respectivement avec plusieurs résultats.
14. Dans tous les cas, l'équipe CM-WUSV-IP de l'année précédente est éligible pour participer.
15. Un participant est autorisé à prendre le départ avec au maximum deux chiens pour la sélection.
16. Les placés 1 à 5 du concours de qualification BA se qualifient pour le Tournoi des 7-Nations, le 6ème participant sera le champion suisse-IGP de l'année précédente.

17. En cas d'égalité, le classement sera effectué conformément au RC (FCI-IGP) en vigueur.
18. Le mieux classé du Tournoi des 7-Nations se qualifie directement pour le CM-WUSV-IP, à condition que le concours soit réussi avec au moins 250 points et qu'au moins 80 points soient obtenus dans chaque discipline.

### **Admission à la sélection finale BA**

19. Examen réussi à l'occasion du concours de qualification BA.
20. Le nombre de participants est limité à 12 partants, selon le classement du concours de qualification BA.
21. L'équipe-BA du Tournoi des 7-Nations est dans tous les cas éligible pour y participer.
22. Un participant peut conduire au maximum un chien dans la sélection finale.
23. Les placés 1 à 4 de la qualification finale se qualifient pour le CM- WUSV-IP, ainsi que le qualifié direct du Tournoi des 7-Nations. Le placé 5ème sera enregistré en tant que remplaçant. À condition que le concours soit réussi avec au moins 250 points et qu'un minimum de 80 points soit obtenu dans chaque discipline.
24. En cas d'égalité, le classement sera effectué conformément au RC (FCI-IGP) en vigueur.

### **Dispositions finales**

25. Le concours de qualification et la sélection finale sont organisés et réalisés durant l'année civile en cours par la commission pour l'éducation et du sport du BA.
26. Sur proposition de la KAS, le CC peut prendre une décision différente concernant la qualification pour le CM-WUSV-IP. La décision du CC est définitive.
27. En cas de baisse de performance clairement visible d'un chien, le CC peut, à la demande du responsable de l'équipe, faire un classement différent des partants au sein des 6 binômes de l'équipe pour l'inscription au CM-WUSV-IP.
28. Le responsable de l'équipe est élu par le CC sur proposition de la KAS.
29. Le code de conduite de l'équipe BA engage les membres de l'équipe du CM-WUSV-IP et sera signé à l'avance par eux.
30. Le mode de qualification et des règlements sont valables à partir du 01.01.2024.
31. En cas de traduction, le texte allemand prévaut en cas d'ambiguïté.

*Commission de l'éducation et du sport (KAS)*  
*Peter Luginbühl, responsable la performance-BA*

*Club Suisse du Berger-Allemand*  
*Comité-Central-BA*